



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 4 avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

- Afférents 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 17  
- Ayant pris part : 19

Date de convocation  
28/03/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M Alain JAMMES ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage  
28/03/2022

Excusés représentés : M. Jean-Marie BRU représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU et Mme Gaëlle POUUSTOMIS représentée par Mme Mélanie BOCCALON.

Madame Marie Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2022-31 : Demande de subvention pour l'acquisition d'une plaque commémorative de l'arrestation de réfugiés de confession juive le 4 janvier 1944 à Montredon-Labessonnié**

Monsieur Didier COMBES, Adjoint au Maire délégué à la Défense, expose que la Collectivité va mettre en place une plaque commémorative en hommage aux réfugiés de confession juive arrêtés par la gestapo, à l'ancien hôtel Maurel, le 4 janvier 1944.

Cette action est subventionnable, Monsieur COMBES propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Ministère de la Défense.

Le montant des travaux s'élève à 1 554,00 € HT, la TVA est non applicable sur l'ensemble des devis.

Fournisseur	Détail	Montant
GINC	PLAQUE EN GRANIT DU TARN	1554,00 € HT
<b>Montant total H.T.</b>		<b>1 554,00 € HT</b>

Le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

Subvention prévisionnelle du Ministère de la Défense	20 %	310,80 € HT
Autofinancement	80 %	1 243,20 € HT
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>1 554,00 € HT</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- APPROUVE le montant total de travaux à 1 554,00 € HT,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération tel que présenté,
- SOLLICITE les aides Ministère de la Défense à hauteur de 20 % du montant total hors taxes des travaux.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

